

# LE MAGAZINE DU VIDOURLE



**EPTB**

Etablissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle



Travaux de confortement des digues du Mas des Mourgues - Marsillargues



Digue LGV à Gallargues-Le-Montueux

[WWW.VIDOURLE.ORG](http://WWW.VIDOURLE.ORG)

## EPTB VIDOURLE

~ Instauration de la compétence GEMAPI, où en sommes nous ?

## PLAN VIDOURLE

~ Bilan de la sensibilisation et outils dédiés aux classes de CM1

## CONTRAT DE RIVIÈRE

~ "zéro pesticides", sécheresse, continuité biologique, entretien des berges

# EDITORIAL

## 2018 : - NOUVEAU CONTRAT DE RIVIÈRE ET PLAN VIDOURLE 3 - GEMAPI : 85% DES EPCI SOUHAITENT TRANSFÉRER LEURS COMPÉTENCES À L'EPTB VIDOURLE

Le Vidourle est tout sauf un long fleuve tranquille !

C'est la raison pour laquelle je tiens à saluer en premier lieu la qualité du travail exercée au quotidien par l'équipe administrative et technique de l'EPTB Vidourle, soutenu de manière indéfectible par les élus du bassin versant et l'ensemble de nos partenaires.

Je suis très heureux de vous présenter ce nouveau numéro du magazine du Vidourle, à l'aube d'un tournant législatif historique pour les 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre existants sur le Bassin Versant du Vidourle : l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la nouvelle compétence GEMAPI\* (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Après avoir mené un long travail de réflexion et de concertation avec l'ensemble des collectivités et des élus concernés ; et ce par souci de conserver la cohérence des actions que nous avons conduites sur le bassin versant : 85 % des EPCI ont manifesté à ce jour leur souhait de transférer la compétence GEMAPI à l'EPTB Vidourle.

Nos efforts ne se sont pas arrêtés là cette année, nous persévérons sur les dossiers d'aménagement de la rive droite et gauche, nos agents de l'équipe verte sillonnent le bassin versant pour entretenir au mieux notre fleuve, et nous attaquons la phase de confortement des digues du secteur endigué endommagé par les terriers.

Parce que nos générations futures sont au cœur de nos préoccupations, l'EPTB Vidourle poursuit son programme de sensibilisation scolaire et son engagement pour le « zéro phyto » sur le bassin versant du Vidourle.

Je rappelle que l'EPTB Vidourle soutient les communes investies dans une démarche de lutte contre l'utilisation des pesticides et se porte en appui et conseil technique pour toutes celles qui souhaitent s'engager.

Un grand nombre d'aménagements prévus au titre du plan Vidourle et du contrat de rivière ont déjà été réalisés en matière de lutte contre les inondations.

Néanmoins je mesure la somme des actions qu'il nous reste encore à accomplir sur la Basse, Moyenne et Haute vallée.

L'année 2018 sera ainsi consacrée à la préparation du plan Vidourle 3 et du futur Contrat de Rivière, aux côtés des élus des intercommunalités, pour la poursuite des aménagements nécessaires sur le bassin versant.



Claude Barral  
Président de l'EPTB Vidourle,  
Vice-président  
du Conseil Départemental de l'Hérault  
Conseiller Départemental du Canton de Lunel

\* instaurée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM Janvier 2014).

Edito **2**

Plan Vidourle **3 à 5**

- Sensibilisation scolaire : une action plébiscitée
- Chantier de la LGV : Construction des digues achevée
- Aménagements de la rive droite
- Aménagements de la rive gauche
- Gestion du secteur endigué

Contrat de Rivière **6 à 9**

- Poursuite de l'engagement Zéro Pesticides

- Sécheresse : une année critique
- Améliorer la connaissance pour mieux cibler les actions de préservation des ressources en eau
- Continuité biologique et migration des espèces au cœur de l'action
- Lutte contre les espèces invasives : les zones traitées

EPTB Vidourle **10**

- La mise en œuvre concertée de la compétence GEMAPI : une priorité pour l'EPTB Vidourle

Équipe verte **12**

Quelques réalisations en 2017

Revue de presse **13**

Budget **14**

Infos brèves **14 et 15**

Les bons réflexes en cas d'inondation **16**

## SENSIBILISATION SCOLAIRE : UNE ACTION TOUJOURS AUTANT PLÉBISCITÉE !

Dans le cadre du PAPI Vidourle (1 et 2), l'EPTB Vidourle est maître d'ouvrage de cette action sur son périmètre d'intervention, le bassin versant du Vidourle. L'objectif est d'améliorer les connaissances sur ce fleuve et de renforcer la culture du risque en sensibilisant en premier lieu les jeunes à plusieurs reprises dans leur cursus scolaire.

DEPUIS 2005, L'EPTB VIDOURLE :

A ORGANISÉ **1 120** JOURNÉES  
D'ANIMATION AU RISQUE INONDATION

A GARANTI LA SENSIBILISATION DE **26 700**  
ÉLÈVES DU BASSIN VERSANT DU VIDOURLE

SOIT UNE MOYENNE DE **120** CLASSES SENSIBILISÉES CHAQUE ANNÉE

Durant l'année 2016-2017 une nouvelle animation fut proposée : l'Etang du Ponant, précisément la presqu'île de Montago, interface entre domaine fluvial (plan d'eau du Vidourle) et le domaine littoral (lagune).

En effet, le Vidourle étant un fleuve côtier, l'EPTB Vidourle a demandé à son prestataire, l'association Mayane, de décliner la trame d'animation existante sur le terrain et en classe, aux risques littoraux et fluviaux à destination des élèves originaires

des communes littorales du bassin versant du Vidourle : Aigues-Mortes, la Grande-Motte et Le Grau-du-Roi.

Cette création répond à un double objectif :

- Une approche locale et adaptée des risques pour les enfants originaires des communes littorales (submersion marine, fonctionnement du cours d'eau, de l'étang et leurs interactions)
- Une proximité du lieu de l'animation dans le cadre des sorties de terrain.

COÛT DE L'OPÉRATION (ANIMATIONS,  
TRANSPORT, OUTILS PÉDAGOGIQUES)  
POUR L'ANNÉE 2016/2017

**130 295 € TTC**

50%



30%



20%



## ZOOM SUR LES ATELIERS ET LES OUTILS MIS À LA DISPOSITION D'UNE CLASSE DE CM1

### → La maquette 3D du bassin versant du Vidourle

La maquette 3D du bassin versant du Vidourle est toujours autant appréciée ; elle est plébiscitée par 56 % des enseignants de CM1. Les professeurs des écoles définissent cet outil comme « *interactif, concret permettant la manipulation et la participation active des enfants* ». La maquette permet une « *approche expérimentale, l'émission d'hypothèses et la vérification par la manipulation* ».



Classe de CM1 - école Jules Ferry à Marsillargues

### → Les ateliers d'approfondissement des connaissances

En parallèle de l'animation maquette, différents ateliers d'approfondissement ont été mis en place :

- un diaporama illustré
- un atelier "transport sédimentaire" qui permet d'aborder le phénomène d'érosion et les différentes granulométries des sédiments qu'il est possible d'observer (du sable au galet).



Classe de CM1 - école Fanfonne Guillierme à Aimargues

RÉPARTITION  
DES ANIMATIONS  
DE L'ANNÉE 2016-2017

**79**

CLASSES  
DE PRIMAIRES

**31**

CLASSES  
DE COLLÈGES

**68**

CLASSES  
(CE2 ET 5<sup>e</sup>)  
SONT SORTIES SUR  
LE TERRAIN

## CHANTIER DE LA LGV NÎMES / MONTPELLIER : LA RECONSTRUCTION DES DIGUES EST ACHEVÉE

L'EPTB Vidourle a terminé les deux dernières tranches de travaux engendrés par le chantier de la ligne LGV : la reconstruction des digues définitives et la déconstruction des digues provisoires.

Le caractère urgent à réaliser ces aménagements s'est justifié en raison :

- de la sécurité des ouvrages en cas de crue,
- des délais approchant de mise en service des essais de la ligne LGV,
- des complexités de sécurisation du site pendant les travaux (articulation, phasage du chantier).

Le chantier s'est déroulé simultanément sur les 2 rives, droite et gauche : **Lunel et Gallargues-le-Montueux.**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE :** OC'VIA

**MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE :** EPTB Vidourle

**ENTREPRISE RETENUE :** Valérian

**MAÎTRES D'ŒUVRE :** BRLI et ISL

**MONTANT DES TRAVAUX :** 1 115 402,26 € HT, financés en totalité par OC'VIA

**LE CHANTIER A DURÉ :** 4 mois et s'est achevé le 30 octobre 2017



**Le Vendredi 30 juin 2017 a eu lieu le lancement de la dernière phase des travaux de reconstruction des digues suite aux aménagements de la nouvelle ligne LGV sur les communes de Lunel et Gallargues-le-Montueux.**



En présence du Préfet **Monsieur Didier LAUGA**, Préfet du Gard, Coordonnateur du bassin versant, de **Claude Barral**, conseiller départemental de l'Hérault et président de l'EPTB Vidourle de **Christian Valette** conseiller départemental du Gard et vice-président de l'EPTB Vidourle de **Freddy Cerda**, Maire de Gallargues-le-Montueux, et des élus du Bassin Versant.



Lors de la prise de parole, le préfet et l'ensemble des élus présents ont souligné à plusieurs reprises le travail de qualité fourni par toute l'équipe technique et administrative de l'EPTB Vidourle.

## AMÉNAGEMENTS DE LA RIVE DROITE : À L'HEURE DU DIAGNOSTIC, LA CONCERTATION SE POURSUIT

L'EPTB Vidourle a commandé au bureau d'études Egis' Eau de nouveaux levés topographiques afin d'obtenir des données récentes et précises des terrains concernés par les futurs aménagements en rive droite. À partir de ces données, le bureau d'études a réalisé un modèle hydraulique fidèle à la réalité puisqu'il tient compte des derniers aménagements effectués sur la basse vallée du Vidourle : la Ligne Grande Vitesse, les nouvelles digues déversantes côté Gard, les travaux de la Route Départementale 61.

Le diagnostic doit permettre d'évaluer les conséquences, sur ce secteur, d'une crue exceptionnelle de type septembre 2002. Autrement dit, faire un état des lieux du territoire et de sa vulnérabilité face au risque inondation.

Les résultats seront présentés à tous les acteurs du territoire (associations, élus, agriculteurs...) le 16 novembre 2017.

Dans un second temps, le bureau d'études évaluera la pertinence de

**54** diagnostics de vulnérabilité du bâti réalisés entre avril 2017 et juillet 2017 soit 339 bâtiments diagnostiqués depuis 2009 vis à vis du risque inondation.

**53** entretiens réalisés par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour réaliser des diagnostics agricoles.

plusieurs scénarii d'aménagements, y compris ceux proposés par les associations de riverains, pour déboucher sur un nouveau projet au printemps 2018. Il est prévu plusieurs réunions de concertation tout au long du processus d'élaboration des futurs aménagements.

**L'EPTB Vidourle, conscient des enjeux face au risque, porte une attention particulière à la prise en compte des avis de l'ensemble des acteurs du territoire, pour assurer la protection des populations au nom de l'intérêt général.**

## AMÉNAGEMENTS DE LA RIVE GAUCHE : L'ÉTUDE DES DIGUES DE SECOND RANG A DÉMARRÉ

Egis' Eau a été sélectionné par l'EPTB Vidourle, pour la réalisation d'une étude concernant la création des digues de second rang sur les communes d'Aimargues et Gallargues-Le-Montueux. Elle a débuté à l'automne 2017 et va proposer plusieurs scénarios d'aménagement afin de comparer leurs avantages d'un point de vue technique et économique.

Le projet retenu intégrera le programme du PAPI 3 pour bénéficier de financements. A l'instar de la rive droite, un

comité de pilotage composé du monde associatif et agricole, des représentants des communes, et des administrations, sera constitué et formulera des propositions constructives pour la protection des biens et des personnes.

**Le montant de cette étude est fixé à 200 000€, financé par l'État à 40 %, la Région Occitanie à hauteur de 20 % et 40% d'autofinancement (à définir selon les modalités retenues pour la compétence GEMAPI\*).**

\* Compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Loi MAPTAM - 27 janvier 2014)

## GESTION DU SECTEUR ENDIGUÉ : TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES DIGUES TERMINÉS À MARSILLARGUES

L'EPTB Vidourle a engagé en juin 2017, le bureau d'études SCE pour définir les actions et travaux nécessaires à la protection et l'aménagement des digues dans les zones dégradées par les animaux fouisseurs (terriers). Cette étude a mis en exergue la nécessité d'engager des travaux de confortement des digues sur plusieurs communes de la basse vallée, pour un montant estimé à 850 000 € HT. L'EPTB Vidourle devrait planifier l'ensemble de ces travaux sur l'année 2018.



Travaux de confortement de digue - Mas des Mourgues - octobre 2017



Terrier dégradant les berges du Vidourle à Marsillargues

Les élus du comité syndical ont souhaité que la zone du mas des Mourgues à Marsillargues, considérée comme l'une des plus fragiles, soit traitée en priorité. L'entreprise Irridium a été retenue pour traiter 200 m de digues dégradées par les terriers pour un montant de 75 000 € HT.

Les travaux, financés en totalité par l'EPTB Vidourle, ont été achevés mi-novembre 2017.

Ce programme de travaux devrait assurer la protection des zones agricoles et des mas de la Basse Vallée pour des crues de 1000 m<sup>3</sup>/s sans pour autant garantir une protection totale lors des crues exceptionnelles (cf. étude en cours concernant la rive droite).



## PAROLES D'ÉLUS « TERRE SAINÉ »

**MARSILLARGUES (M. A. Gennai, Adjoint au Maire)**

**SATURARGUES (Mme M. Dubayle Calbano, Maire)**

**VIC-LE-FESQ (M. J. Monel, Maire)**

**SAUSSINES (Mme M. Masduraud, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire)**

**SAINT MATHIEU DE TRÉVIERS (M. L. Moreau, Adjoint au Maire)**

### 1 / Depuis quand avez-vous commencé à réduire l'usage des pesticides jusqu'à supprimer intégralement leur utilisation ?

**MARSILLARGUES //** Nous avons réduit sérieusement l'usage des pesticides à partir de 2011 et arrêté intégralement depuis 2014.

**SAUSSINES //** Depuis 3 ans dans le village et 2 ans dans le cimetière.

**SAINT MATHIEU DE TRÉVIERS //** Nous avons totalement supprimé l'utilisation des produits phytosanitaires sur notre espace public depuis 2014. Il est du rôle des collectivités territoriales de donner l'exemple.

**SATURARGUES //** Depuis 4 à 5 ans.

### 2 / Pourquoi avez-vous choisi d'engager votre commune au-delà des objectifs réglementaires ?

**SAUSSINES //** Nous avons le sentiment de l'urgence à appliquer ces nouvelles mesures, pour la santé de tous.

**VIC LE FESQ //** La commune s'est engagée au-delà des objectifs pour préserver notre santé, la faune la flore et surtout éliminer ces produits toxiques.

**SATURARGUES //** Les municipalités doivent montrer l'exemple, il est de notre devoir de penser aux futures générations.

### 3 / De votre point de vue d'élue(e), quelle a été la plus grande difficulté du passage au « zéro phyto » ?

**MARSILLARGUES //** La plus grande difficulté demeure l'herbe qui pousse sur toutes les voies.

**SAINT MATHIEU DE TRÉVIERS //** La présence de végétaux aux pieds des arbres ou sur les trottoirs évoque encore trop souvent un manque d'entretien, il faut faire évoluer cette perception et accepter un peu plus qu'auparavant les plantes spontanées.

**SAUSSINES //** Convaincre, à la fois les personnels de désherber manuellement et les habitants. La communication doit être importante pour convaincre du bien fondé du "zéro phyto".

**VIC LE FESQ //** Il n'y a pas eu de difficulté majeure. Nous expliquons à la population notre démarche éco-citoyenne.

**SATURARGUES //** Le plus difficile est de faire admettre aux administrés que l'entretien sans pesticides demande plus de temps, il n'est plus possible d'arriver au même résultat partout.

### 4 / Quelle répercussion a eu le passage au « zéro pesticides » sur vos effectifs ?

**MARSILLARGUES //** Nous n'avons pas augmenté les effectifs mais il a fallu mutualiser les services. Les agents des services techniques et des espaces verts sont polyvalents.

**SAUSSINES //** Il n'y a pas eu d'effectifs supplémentaires mais les agents mettent plus de temps pour désherber les rues.

**VIC LE FESQ //** Un agent technique a été embauché pour le nettoyage et l'entretien des espaces verts.

### 5 / La labellisation « Terre Saine » vous a-t-elle donné envie d'engager d'autres actions sur votre commune ?

**SAUSSINES //** Nous souhaitons engager une manifestation avec les jardiniers pour étendre notre action à une majorité d'habitants.

**VIC LE FESQ //** La commune a mis à la disposition des administrés une aire de compostage, alimentée par du broyat réalisé à l'aide d'un broyeur à végétaux acquis cette année par la municipalité. Notre objectif est de sensibiliser la population afin qu'elle n'utilise plus de pesticides.

### 6 / Quel conseil donneriez aux élus qui s'interrogent sur le passage au « zéro pesticides » sur le cimetière ?

**MARSILLARGUES //** Nous avons mis en herbe toutes les allées en faisant des tontes régulières. Le résultat est très satisfaisant.

**VIC LE FESQ //** La solution est d'enherber les allées du cimetière et de le fleurir, ce qui engendre un coût beaucoup moins élevé que des allées en clapisette ou tout autre revêtement.

**SATURARGUES //** Nous utilisons des désherbeurs thermiques, l'achat du matériel et les bouteilles de gaz sont onéreux.

## SÉCHERESSE : UNE ANNÉE CRITIQUE



Le Vidourle - Seuil d'Aubais / Villetelle en Septembre 2017

Le déficit de précipitation enregistré depuis 6 mois a entraîné **une sécheresse historique des sols et un débit particulièrement faible sur le Vidourle**. L'impact de ces conditions climatiques s'est ressenti sur les nappes d'eau souterraine dont les niveaux ont approché les minimums. Ainsi, le bassin du Vidourle a été placé par le Préfet du Gard depuis le mois d'août en situation de crise « sécheresse », niveau le plus élevé. **Les mesures de restrictions sont en vigueur jusqu'au 15 novembre, et pourront être révisées par le préfet selon l'évolution de la situation.** Les mesures sont destinées à garantir les besoins prioritaires notamment l'alimentation en eau potable et la protection des milieux naturels. Cette situation très préoccupante est une injonction supplémentaire à viser une gestion plus économe des ressources en eau : c'est l'objectif du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) en élaboration sur le bassin du Vidourle. L'EPTB Vidourle a été mandaté par le Préfet pour mener la concertation avec les membres du Comité de rivière.

## AMÉLIORER LA CONNAISSANCE POUR MIEUX CIBLER LES ACTIONS DE PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU

La reconquête de la qualité de l'eau et l'utilisation raisonnée des ressources en eau sont des « chantiers » à mener collectivement : collectivités, acteurs socio-économiques agricoles et non agricoles, particuliers. Des réponses locales et pertinentes sont possibles, encore faut-il agir en connaissance de cause. Pour diversifier l'intervention de l'EPTB, cibler les actions et développer les partenariats avec le monde agricole en particulier et les usagers de béals, 3 études ont été portées par l'EBTB de 2015 à 2017 pour poser les bases des actions possibles :

- Evaluation des risques de contamination par les produits phytosanitaires confiée aux cabinets Hydrriad et Tercia,
- Diagnostic socio-économique agricole et évaluation des besoins en eau confié à Alliance environnement et à la Chambre d'agriculture du Gard,
- Diagnostic des béals de la haute et moyenne vallée du Vidourle confié à BRL Ingénierie.

Ces études ont pu être menées avec le concours financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et grâce à l'implication de nombreux acteurs. Qu'ils en soient ici remerciés. En complément des contributions de nombreuses collectivités, des chambres d'agriculture et partenaires institutionnels, l'EPTB Vidourle tient à souligner l'implication précieuse des caves vinicoles, d'exploitants agricoles et des usagers de béals\*, ayant accepté de répondre aux enquêtes, de consacrer du temps pour les mesures sur le terrain, les entretiens et les réunions de travail. Ces études seront rendues publiques avant la fin 2017, leur suite opérationnelle étant envisagée dès 2018.

\* béals = anciens petits canaux d'irrigation gravitaire, souvent bâtis en pierres avec un fond en terre

## CONTINUITÉ BIOLOGIQUE ET MIGRATION DES ESPÈCES AU CŒUR DE L'ACTION DE L'EPTB

### 1/ SEUIL ET PONT D'AUBAIS/VILLETTELLE

Le seuil et le pont d'Aubais/Villetelle sont des ouvrages classés au titre du Grenelle de l'environnement.

Les propriétaires, c'est-à-dire les départements du Gard et de l'Hérault, et les deux communes, ont pour obligation de les équiper d'un dispositif de franchissement pour les poissons migrateurs, notamment l'anguille et l'aloise.

L'EPTB Vidourle a passé une convention avec les deux départements et les communes afin d'engager une étude évaluant différents scénarios d'aménagements.

Le projet technique et économique retenu en comité de pilotage (élus communaux et représentants du département) correspond

à l'aménagement de l'ancien canal du Moulin de carrière (rive droite) du Vidourle et la création d'une passe à poissons sous le pont, à la sortie du canal.

**Le montant estimatif des travaux d'équipement des deux ouvrages est évalué à 940 000 € avec une prise en charge à 80 % par l'Agence de l'eau. L'autofinancement de l'opération, c'est-à-dire 20 %, serait pris en charge par l'EPTB dans le cadre des financements GEMAPI\*, programmés en 2018.**

Dès la réception des autorisations réglementaires et l'acquisition du foncier nécessaire par l'EPTB Vidourle, les travaux seront engagés pour garantir la migration des espèces.



Seuil d'Aubais / Villetelle à l'étiage 2017, un obstacle à contourner



Pont d'Aubais / Villetelle infranchissable par les poissons

### 2/ SEUIL DU CAMPING DE BAGARD À SAUVE

L'assise du seuil du camping de Bagard s'est détériorée sous la pression de l'eau en juin 2017. Cette dégradation a entraîné la disparition du plan d'eau en amont.

Les services de l'EPTB Vidourle saisis par les élus communaux ont proposé la réalisation d'une étude afin d'évaluer l'incidence de cette effacement sur les milieux aquatiques et sur la stabilité des ouvrages, des berges, situés en amont.

**Le comité syndical du mois de juin 2017, a sollicité une prise en charge de cette étude à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau au titre de la continuité biologique.**

Dès l'obtention des financements, un comité de pilotage composé de l'EPTB Vidourle, des élus communaux, des services de la DDTM et l'Agence de l'Eau, sera créé pour suivre l'avancée du dossier et aboutir à un projet concerté.

**L'étude d'un montant de 24 000 € est programmée au budget 2018. Les 20 % d'autofinancement seront pris en charge selon les modalités retenues pour la compétence GEMAPI\*.**



L'assise du seuil de Bagard détériorée - étiage 2017



Seuil de Bagard : disparition du plan d'eau à l'amont

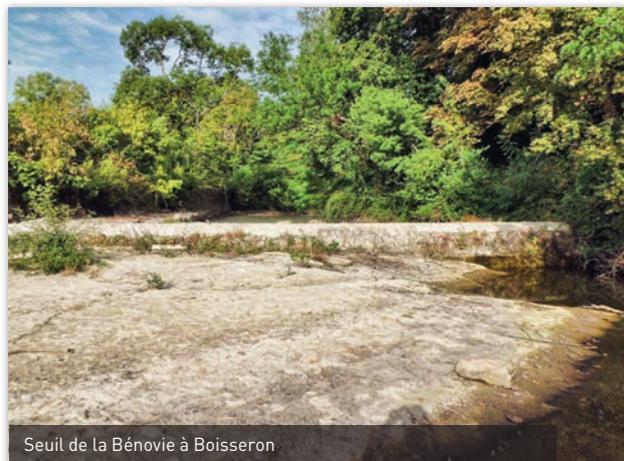
\* Compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Loi MAPTAM - 27 janvier 2014)

## 3/ AMÉNAGEMENT DU SEUIL DU CHÂTEAU ET DE LA PASSERELLE DE LA BÉNOVIE À BOISSERON

Dans le cadre de l'amélioration de la continuité biologique, des travaux sur la Bénovie vont être engagés : effacement du seuil à l'aval du château de Boisseron et réaménagement des cadres présents sous la passerelle à l'aval du pont de la route départementale pour permettre une meilleure circulation de l'eau et la remontée des poissons susceptibles de se reproduire dans la Bénovie.

Ce dossier fera l'objet en 2018 d'une enquête publique au titre des autorisations environnementales, de la déclaration d'intérêt général et de la déclaration d'utilité publique.

L'EPTB Vidourle souhaite obtenir la propriété des terrains afin de réaliser les travaux à l'été 2018/2019.



Seuil de la Bénovie à Boisseron

## LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES : LES ZONES TRAITÉES

L'EPTB Vidourle a réalisé la troisième tranche du programme d'arrachage des jussies.

Cette phase s'est concentrée sur les atterrissements présents à l'aval du pont d'Aubais/Villetelle jusqu'à l'aval du seuil du Moulin de carrière. L'arrachage cette plante invasive sur ce secteur fut fastidieux et minutieux en raison des difficultés d'accès à la zone, ainsi l'opération a été conduite cet été dans sa quasi totalité par de l'arrachage manuel.

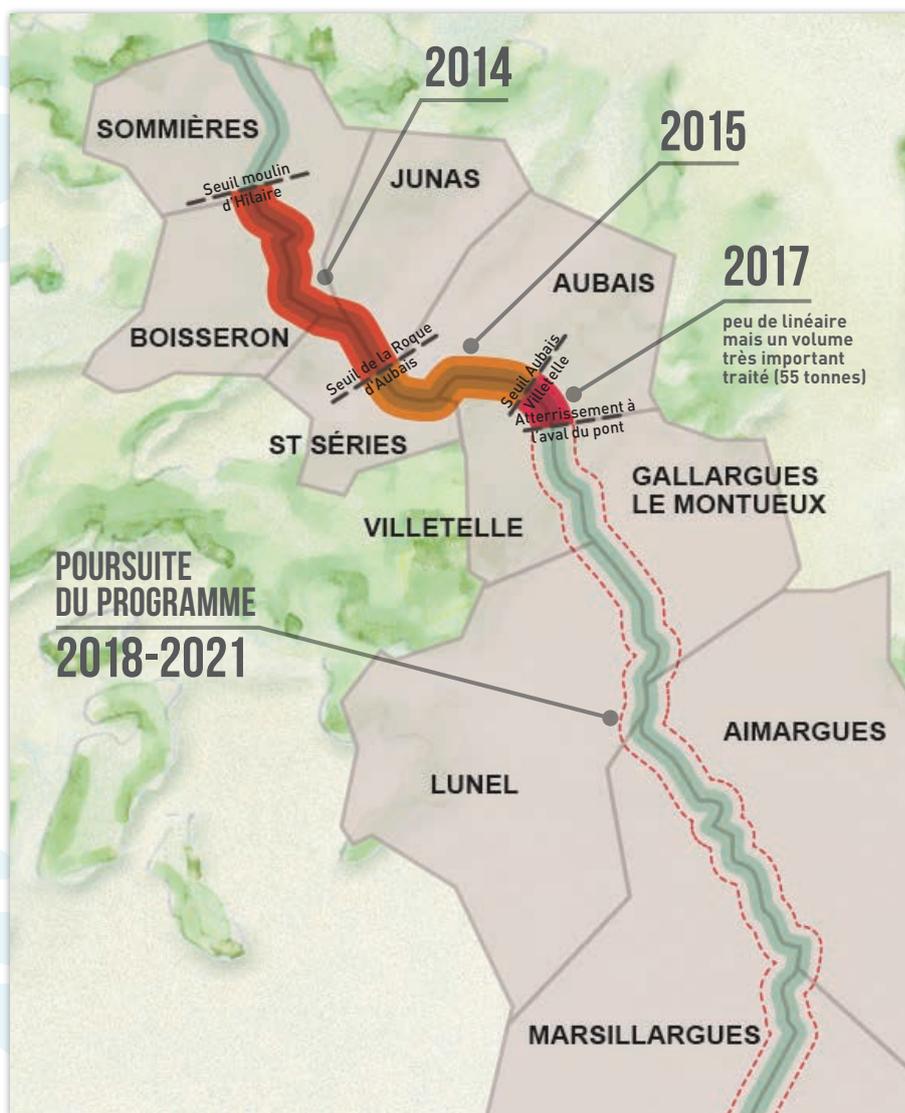


Arrachage manuel de la jussie

**Les travaux ont été réalisés par la société SGE pour un montant de 54700€, financé à 50% par l'Agence de l'eau et 50% en autofinancement.**

Un nouveau passage a été effectué au mois de novembre 2017 pour éliminer les repousses.

En parallèle, les agents de l'équipe verte de l'EPTB entretiennent régulièrement la portion nettoyée en 2014/2015 en retirant les pousses pour limiter la prolifération de la plante sur des secteurs à ce jour non colonisés.



## LA MISE EN ŒUVRE CONCERTÉE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI :

Aujourd'hui l'entretien des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités. A partir de janvier 2018, la loi\* attribue aux communes et à leurs groupements une nouvelle compétence pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Afin d'être accompagné dans sa mise en œuvre, l'EPTB Vidourle s'est entouré d'un groupement de bureaux d'études, SEPIA Conseils, Calia Conseil et de l'avocat Maître Philippe Marc, et s'est engagé dans un processus de consultation et réflexion avec l'ensemble des 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI) sur le bassin versant du Vidourle.

### POUR RAPPEL VOICI LA PROBLÉMATIQUE À LAQUELLE LES EPCI SONT EXPOSÉES

~ Aujourd'hui, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités peuvent s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en est spécifiquement responsable.

~ Demain, ces travaux seront confiés aux communes et à leurs EPCI avec possibilité de transfert aux EPTB.

Les élus des EPCI seront titulaires d'une nouvelle obligation ne pouvant s'inscrire que dans un cadre territorial pertinent : le bassin versant.

Le législateur a souhaité renforcer cette logique en introduisant pour les EPCI à fiscalité propre le principe d'une représentation par substitution des communes au profit des syndicats. Pour cette raison, l'enjeu fondamental de la compétence GEMAPI repose sur la sauvegarde de la cohérence et la solidarité territoriale des bassins versants.

### COMPÉTENCES GEMAPI

Grand Cycle de l'eau sur le fondement des articles L5214-16 L5126-5 L5215-20 L5215-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Missions nécessaires à la prise en charge du grand cycle de l'eau et à la prévention des inondations	Type d'actions (études et travaux)	Actions EPTB VIDOURLE
Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	Rétention, ralentissement, ressuyage des crues, restauration de zone d'expansion de crues, gestion des embâcles, création de bassin de rétention, gestion et aménagement de digues, création et confortement d'ouvrages dans la zone endiguée, création de points de surverse	Maîtrise d'ouvrage des projets, réalisation des travaux d'entretien en régie (équipe verte), consultation des entreprises, réalisation de travaux après passation des marchés publics, appui technique aux collectivités
Entretien et aménagement de cours d'eau	Travaux de restauration et entretien de la ripisylve à partir d'un plan de gestion et d'un programme pluri annuel inscrit dans une procédure de Déclaration d'Intérêt Général	
Défense contre les inondations et contre la mer	Implantation, sécurisation, recul de digues, création bassins de rétention	
Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines	Opération de renaturation des cours d'eau, réhabilitation de bras morts, restauration de zones humides, amélioration de la continuité biologique	

Le prochain Copil puis le comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre auront pour objectif la validation du SOCLE (Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau), les nouveaux statuts de l'EPTB, et la représentativité au sein du comité syndical pour une nouvelle gouvernance. Ces prises de décision seront ensuite à valider par les financeurs et les collectivités, et seront suivies par une Assemblée Générale de l'EPTB afin d'élire la nouvelle gouvernance. **À ce jour, 85 % des EPCI ont manifesté leur souhait de transférer la compétence GEMAPI à l'EPTB Vidourle.**

### RÉTROSPECTIVE D'UNE MISE EN ŒUVRE CONCERTÉE : ORGANISATION DE PLUSIEURS COMITÉS DE PILOTAGE PLÉNIERS ET DE RENCONTRES BIPARTITES AVEC LES EPCI



COPIL du 7 juillet 2017 à Lunel



COPIL du 18 mars 2016 à Boisseron



COPIL du 26 Octobre 2016 à Lunel



COPIL du 6 Février 2017 à Quissac

## UNE PRIORITÉ POUR L'EPTB VIDOURLE

Par le passé, l'EPTB Vidourle a contribué à la réalisation de projets dévolus à la compétence GEMAPI mais aussi à d'autres compétences. Dès lors, les EPCI ont été sollicités pour délibérer également sur les compétences "Hors GEMAPI".

### COMPÉTENCES HORS GEMAPI

Grand cycle de l'eau relevant d'une compétence facultative de type protection et mise en valeur de l'environnement de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Missions nécessaires à la prise en charge du grand cycle de l'eau et à la prévention des inondations	Type d'actions (études et travaux)	Actions EPTB VIDOURLE
L'approvisionnement en eau	Adduction d'eaux brutes, substitution de ressources superficielles, amélioration du rendement des réseaux de distribution d'eau potable	Participation à la définition des stratégies locales des collectivités, sensibilisation et mobilisation des gestionnaires en lien avec les études existantes (contrat de rivière, plan de gestion de la ressource, schémas directeurs d'eau potable ...)
La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols	Évaluation à l'échelle du Bassin Versant, programmation d'actions locales	Accompagnement des collectivités en liaison avec le schéma d'assainissement pluvial, programmation d'actions locales
La lutte contre la pollution	Évaluation à l'échelle du Bassin Versant, programmation d'actions locales	Études pour améliorer la connaissance et/ou définir la stratégie de lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles (évaluation des risques de contamination par les produits phytosanitaires, diagnostic agricole), accompagnement des collectivités (démarche "zéro pesticides", schémas d'assainissement), organisation de journées techniques, communication
La préservation de la ressource en eau superficielle et souterraine	À l'échelle du Bassin Versant : évaluation, amélioration de la connaissance et programmation	Animation et élaboration du plan de gestion de la ressource en eau, avec les membres du comité Rivière : plan d'actions pour réduire les déficits (mesures d'économie d'eau, réduction des prélèvements, substitution de ressources), réalisation d'études, (diagnostics des béals, fonctionnement du karst et suites opérationnelles)
Les aménagements et l'entretien hydrauliques concourant à la sécurité civile	Digues (visite annuelle, revue de sureté...)	Gestion des digues et/ou gestion des bassins de rétention
La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques	Actions à venir dans le cadre du PGRI (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) à définir	
L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques	Animation du contrat de rivière et du PAPI	Concertation et mobilisation des partenaires

### AUTRES COMPÉTENCES SUR LESQUELLES INTERVIENT L'EPTB VIDOURLE

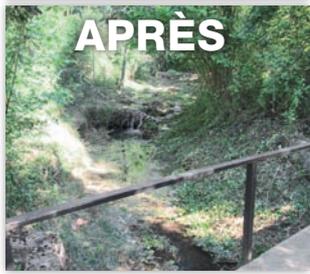
Missions nécessaires à la prise en charge du grand cycle de l'eau et à la prévention des inondations	Type d'actions (études et travaux)	Actions EPTB VIDOURLE
Coordination, animation, information et conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations. (L566-10 CE)	Animation du PAPI**, d'une SLGRI***, d'une démarche de prévention des inondations à l'échelle des Bassins Versants (Plan Vidourle), Sensibilisation du public	Elaboration de documents stratégiques à l'échelle du Bassin Versant : PAPI et son animation ; Plan Submersion Rapide, Sensibilisation scolaire au risque inondation, Porteur de la SLGRI dans le cadre du Territoire à Risque important d'Inondation (TRI)
Actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation	Etudes	Réalisation des diagnostics de réduction de vulnérabilité agricole (bâti diffus) dans le cadre de l'aménagement global de la basse vallée
Adaptation du développement urbain au risque inondation	Etudes	Réalisation d'études de zonage au risque inondation afin de prendre les enjeux dans les documents d'urbanisme
Précautions convenables de prévention contre les inondations ; dispositif de gestion de crise et d'information des populations. Inventaire, entretien des repères de crues et implantation (crues exceptionnelles, submersions marines - L563-3).	Plans Communaux de Sauvegarde, repères de crues	Accompagnement des communes pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde. Recensement, fabrication et pose des repères de crues.

\*Loi MAPTAM - 27 janvier 2014 - \*\* PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations - \*\*\* SLGRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

## QUELQUES INTERVENTIONS DE L'ÉQUIPE VERTE EN 2017

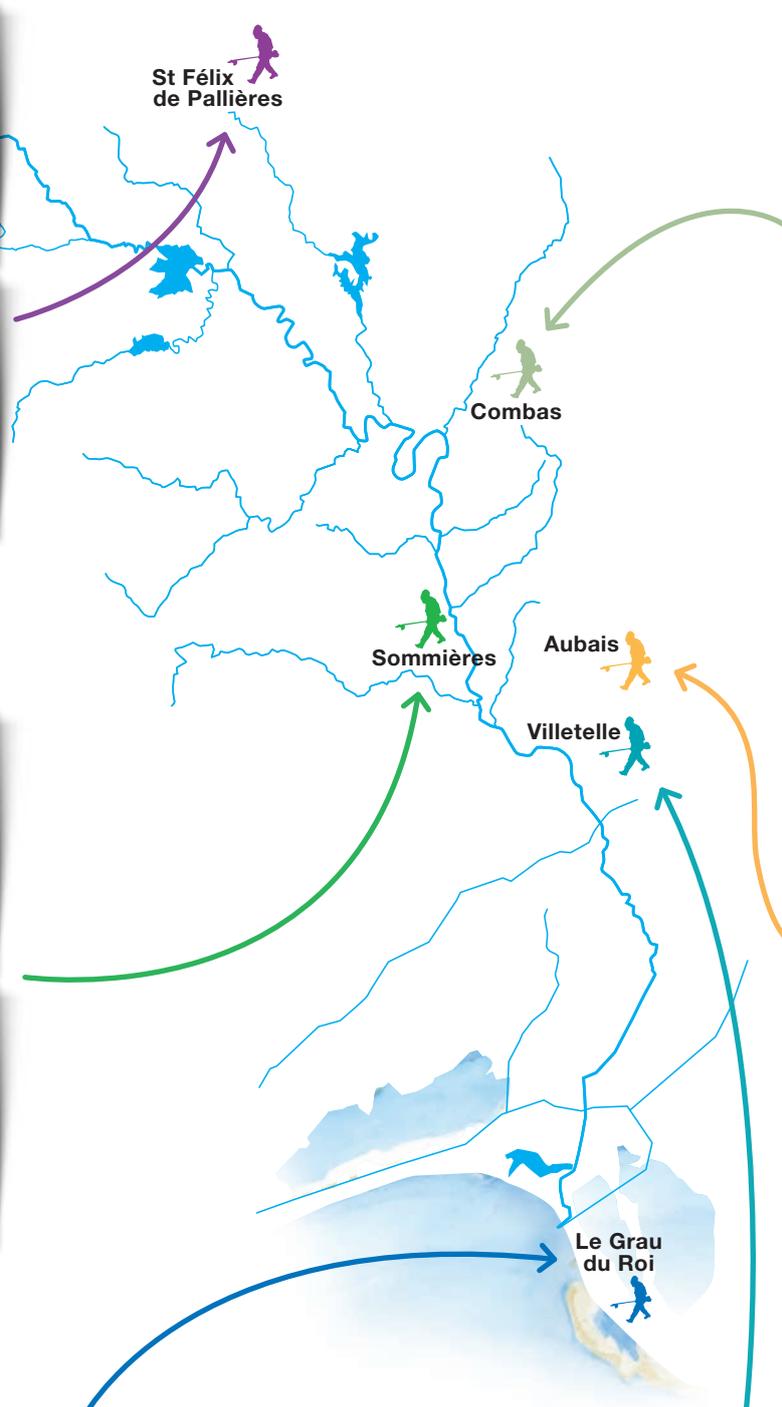


AVANT



APRÈS

Saint Felix de Pallières  
Nettoyage du ruisseau de Ribou



AVANT



APRÈS

Combas  
Débroussaillage le long de la D611



AVANT



APRÈS

Sommières  
Enlèvement d'embarcadour  
sur la passerelle des arènes



AVANT



APRÈS

Aubais / Villetelle  
Débroussaillage au niveau  
du pont submersible

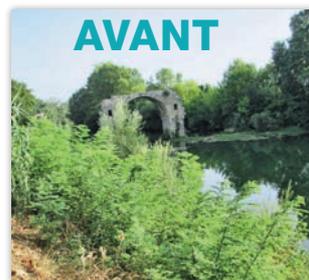


AVANT



APRÈS

Le Grau du Roi • Débroussaillage le long de la D62a



AVANT



APRÈS

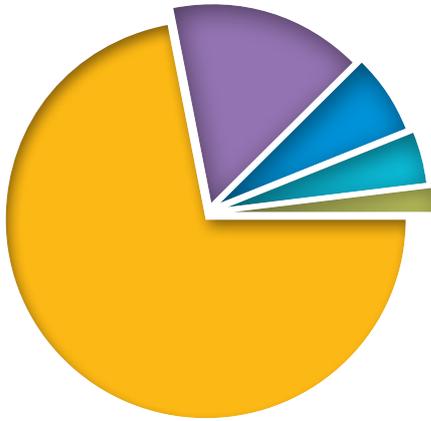
Villetelle • Débroussaillage du pont romain Ambrussum

Retrouvez chaque mois les actions de l'équipe verte sur le site [vidourle.org](http://vidourle.org)



## BILAN 2016

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT** 2 213 732 €



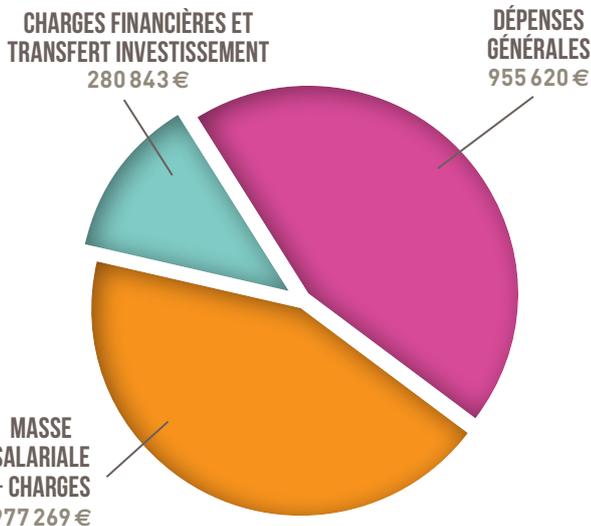
<b>AUTOFINANCEMENT</b> : 1 598 735 € <small>(CD30, CD34, COMMUNES)</small>	<b>SMD</b> : 90 512 € <small>(SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DU GARD)</small>
<b>AGENCE DE L'EAU</b> : 339 886 €	<b>RÉGION</b> : 41 400 €
<b>ETAT</b> : 143 199 €	

**RECETTES D'INVESTISSEMENT** 8 711 709 €



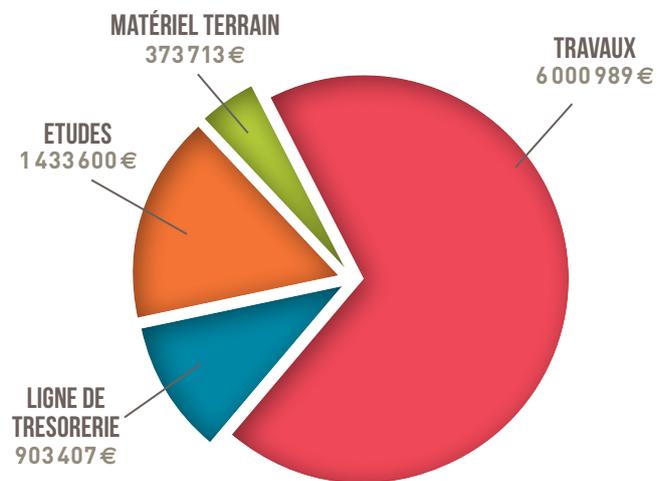
<b>AUTOFINANCEMENT</b> : 1 119 931 € <small>(CD30, CD34, COMMUNES)</small>	<b>SMD</b> : 329 450 € <small>(SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DU GARD)</small>
<b>CONSEIL RÉGIONAL</b> : 1 287 911 €	<b>ETAT</b> : 2 144 884 €
<b>FTCVA</b> : 450 000 €	<b>LIGNE DE TRÉSORERIE</b> : 238 584 €
<b>AGENCE DE L'EAU</b> : 460 868 €	<b>AUTRES</b> : 2 055 952 €
<b>FEDER (EUROPE)</b> : 624 129 €	

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** 2 213 732 €



<b>CHARGES FINANCIÈRES ET TRANSFERT INVESTISSEMENT</b> : 280 843 €	<b>DÉPENSES GÉNÉRALES</b> : 955 620 €
<b>MASSE SALARIALE + CHARGES</b> : 977 269 €	

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** 8 711 709 €



<b>MATÉRIEL TERRAIN</b> : 373 713 €	<b>TRAVAUX</b> : 6 000 989 €
<b>ETUDES</b> : 1 433 600 €	
<b>LIGNE DE TRÉSORERIE</b> : 903 407 €	

## INFOS BRÈVES

### 500, ET MÊME PLUS !

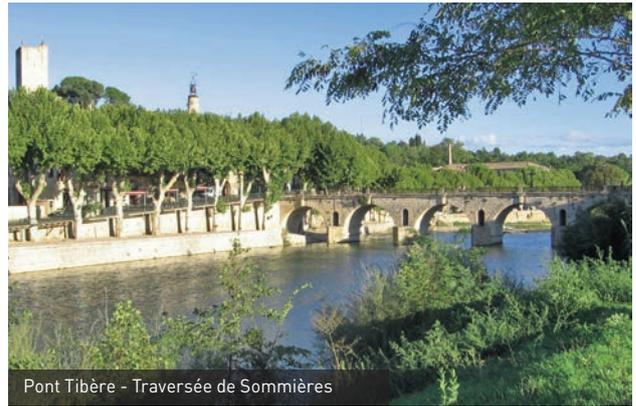
C'est le nombre de nouveaux articles de loi avec lesquels les agents-acheteurs de l'EPTB doivent composer avant de lancer un avis d'appel public à la concurrence. Depuis le 1er avril 2016, le Code des Marchés Publics a cédé la place à la réglementation des marchés publics. En l'occurrence, une Ordonnance et un Décret, pour l'essentiel. La PRM (Personne Responsable du Marché) s'attache à intégrer les modifications portées par la réforme. Laquelle va se

poursuivre jusqu'en décembre 2018. Certes, la nouvelle réglementation assouplit et simplifie l'achat mais par ricochet, elle implique une responsabilisation accrue de l'acheteur et une mise en perspective des pratiques. Dans cette phase de transition, un agent a temporairement rejoint l'équipe administrative et technique de l'EPTB Vidourle, depuis le mois d'avril 2017.

## ENTRETIEN DES COURS D'EAU : TRAVERSÉE DE SOMMIÈRES

L'EPTB Vidourle en concertation avec les élus de la commune de Sommières a confié à la société Ciel Vert le faucardage des plantes aquatiques dans la traversée de Sommières. Ces travaux ont été réalisés, à l'étiage 2017.

**Le montant de cette action, 7070 € est pris en charge par l'EPTB Vidourle à 100 %, dans le cadre de son programme d'entretien du cours d'eau.**



Pont Tibère - Traversée de Sommières

## SCARIFICATION DES ATTERISSEMENTS À L'AVAL DU PONT TIBÈRE - SOMMIÈRES

L'EPTB Vidourle a réalisé cet automne des travaux de scarification des atterrissements présents dans la traversée de Sommières à l'aval du pont Tibère.

Ces travaux, effectués par la société Philip Frères, ont été autorisés par les services de l'État dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général après enquête publique.

Ils ont pour but de favoriser la remobilisation des graviers en période de crues.

**Le montant de l'opération est de 2450 € financé à 100% par l'EPTB Vidourle au titre du programme d'entretien du cours d'eau.**

## RENCONTRE AVEC LES VEILLEURS DE CRUE DE SAUVE

L'initiative de la mairie de Sauve, une rencontre a été organisée cet été entre les « veilleurs de crue » sauvains, l'EPTB Vidourle et le Conseil départemental du Gard.



Barrage de Ceyrac à Conqueyrac - © Mairie de Sauve

L'agent ingénieur, chargée de la prévention des inondations à l'EPTB Vidourle, a ainsi abordé auprès des veilleurs de crues, la question du risque inondation sur le Vidourle. Ils se sont ensuite rendus sur l'un des 3 barrages écrêteurs présents sur le bassin versant du Vidourle, le barrage de Ceyrac situé en amont de Sauve sur la commune de Conqueyrac. Le Conseil Départemental du Gard, propriétaire de l'ouvrage construit après la crue de 1958, en assure l'exploitation et la maintenance, en période normale et en période de crues. Tout au long de la visite, le responsable de la mission barrage au Conseil Départemental, a expliqué le rôle et le fonctionnement de l'ouvrage, son comportement en crue et le travail de surveillance ; l'occasion d'insister sur le caractère passif de ce type d'ouvrage.

## LE RISQUE INONDATION À L'ÉTUDE

L'EPTB Vidourle va engager une consultation comportant plusieurs lots pour conduire des études hydrauliques de zonage du risque inondation sur le Bassin versant : sur les communes de Quissac, Logrian Florian, Saint-Hippolyte-du-Fort et les communes du sous-bassin versant de la Bénovie. Ces études devraient débuter en 2018 et auront pour objectif de cartographier le risque inondation afin d'anticiper les dommages sur les habitations existantes et les projets communaux à venir. Par ailleurs, des aménagements sur le terrain ou des actions de réduction de la vulnérabilité sur le bâti existant seront proposés.



Crue Septembre 2002 à Quissac - © Mairie de Quissac

## VERS LA DÉFINITION DE NOUVEAUX PROGRAMMES D' ACTIONS

À la fin 2018, le PAPI 2 (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) se termine, ainsi les services de l'EPTB Vidourle vont travailler durant l'année 2018 sur l'élaboration d'un futur PAPI 3 (volet D du Contrat de Rivière 2) permettant la définition et la programmation d'actions et de projets d'aménagements sur l'ensemble du bassin versant - Basse

vallée, protection de Sommières et projet d'aménagement spécifique sur la Moyenne et Haute Vallée, culture du risque, gestion de crise, réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes - ainsi que leurs financements par l'Europe, l'État et la Région Occitanie.

# LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'INONDATION

## ADOPTÉZ LES BONS COMPORTEMENTS POUR GARANTIR VOTRE SÉCURITÉ



### ✓ Tenez vous informés

Restez à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et les sites officiels :

- Radio France Bleu Gard Lozère
- Radio France Bleu Hérault
- [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)
- [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)
- [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)



### ✓ Fermez les portes, fenêtres et les aérations



### ✓ Coupez l'électricité, le gaz et l'eau



### ✓ Réfugiez vous à pieds en hauteur, dans les étages et ne descendez jamais dans les sous-sols (Caves, parkings...)



### ✗ Ne sortez pas et abritez vous dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



### ✗ Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



### ✗ Ne vous engagez ni en voiture, ni à pieds sur une route inondée

Eloignez-vous des cours d'eau, des berges, des ponts, passages à gué et reportez vos déplacements. Il suffit de 30 cm d'eau pour emporter une voiture.



### ✗ N'allez pas chercher vos enfants à l'école : le personnel s'occupe d'eux

## LES NIVEAUX DE VIGILANCE



Phénomènes localement dangereux



Phénomènes dangereux et étendus



Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

## LE KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poches avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

## NUMÉROS UTILES

Mairie

École

Pompiers **112** ou **18**

SAMU **15**

Gendarmerie /Police **17**

© Bouchut - Le Vidourle à Marsillargues en Septembre 2002



## EPTB

Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle

### Les partenaires financiers de nos actions :



### Directeur de publication

Jean-Charles Amar

### Comité de rédaction

Karine Adoul, Thierry Chatillon, Béatrice Perron, Elisa Richard, Christian Rodier, Serge Rouvière

### Direction

EPTB Vidourle  
Maison des Elus • Mas d'Alco  
1977, avenue des Moulins  
34080 Montpellier  
T. 04 67 67 60 46 • F. 04 67 67 71 98  
E-mail : [c.sales@vidourle.org](mailto:c.sales@vidourle.org)

### Siège

EPTB Vidourle • 11, rue Court de Gébelin  
Immeuble le Neuilly • 2<sup>ème</sup> étage  
30000 Nîmes  
T. 04 66 01 70 20 • F. 04 66 38 37 59  
E-mail : [c.joux@vidourle.org](mailto:c.joux@vidourle.org)

### Conception, Impression et Distribution

Agence Chirripo - 04 67 07 27 70

### Contactez-nous

EPTB Vidourle  
Maison des Elus • Mas d'Alco  
1977, avenue des Moulins • 34080 Montpellier

[WWW.VIDOURLE.ORG](http://WWW.VIDOURLE.ORG)